

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 26/10/2017**

---

*L'an deux mille dix-sept et le 26 du mois d'octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Claviers, dûment convoqué en date du 20 octobre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérald PIERRUGUES, Maire.*

*PRESENTS : Gérald PIERRUGUES, Pierre GARAMBOIS, Jean-Paul CAVALIER, Sylvie COLLIGNON, Sylvie BRUNIAU, Ange CASTELLOTTI, Sarah GRIFFITHS, Raphaël SERRA, Joseph VALPARAISO.*

*ABSENTS : Roland BULLMAN, Vincent GUIGOU.*

*EXCUSES :*

*PROCURATIONS :*

*SECRETAIRE DE SEANCE : Sylvie BRUNIAU.*

---

Le compte-rendu de la séance du 31 juillet 2017 est lu et approuvé à l'unanimité.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à l'ensemble des personnes présentes d'observer une minute de silence en hommage à Monsieur Bernard Pichery, 1<sup>er</sup> adjoint de la commune, décédé le 6 septembre dernier.

**1. RAPPORT D'ACTIVITES 2016 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DRACENOISE**

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités des services pour l'année 2016 de la CAD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à main levée : 8 POUR, 1 ABSTENTION (M. Cavalier), APPROUVE le rapport d'activités 2016 de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

Ce document est public et disponible en mairie ou sur le site internet de la CAD : [www.dracénie.com](http://www.dracénie.com)

*Délibération n°52/2017*

**2. DESIGNATION DES DELEGUES AU SYMIELECVAR**

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du SYMIELECVAR ;

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués, en conformité avec l'article L.5212-7 du C.G.C.T. ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 9

A déduire : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- M. Pierre GARAMBOIS neuf (9) voix

- M. Ange CASTELLOTTI neuf (9) voix

M. Pierre GARAMBOIS ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé délégué

M. Ange CASTELLOTTI ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé délégué suppléant.

*Délibération n°53/2017*

### 3. CONVENTION DE PRET D'UN LOCAL COMMUNAL AVEC LE FOYER RURAL

Monsieur le Maire propose de conclure une convention avec le Foyer Rural concernant l'occupation à titre gracieux du local communal sis 19 place Marius Ollivier.

Les frais occasionnés par l'occupation dudit local (électricité, fluides..) seront pris en charge par ladite association.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, après vote à main levée, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition de conclure une convention avec le Foyer Rural concernant l'occupation à titre gracieux du local communal sis 19 place Marius Ollivier.

*Délibération n°54/2017*

### 4. QUESTIONS DIVERSES

- Commissions : suite au décès de Monsieur Pichery, certaines commissions devront être réorganisées. Monsieur le Maire indique au conseil municipal quelles sont celles dont M. Pichery faisait partie et pour lesquelles un remplaçant devra être désigné.

M. Cavalier se propose d'être vice-président des commissions Urbanisme – Réseaux - Voies Publiques – POS/PLU.

Mme Collignon se propose d'être vice-présidente partie des commissions Relations avec les associations / Relations avec les jeunes.

M. Garambois se propose d'être vice-président de la commission finances.

Aucun élu ne se propose d'être vice-président de la commission Relations publiques – Bulletin d'informations.

La modification des commissions sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

- Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) : Monsieur le Maire indique qu'il faut dès que possible engager les travaux prévus pour les années 2016 et 2017 non encore effectués. M. Garambois indique qu'il va se charger du dossier et se chargera selon les cas soit de contacter les entreprises titulaires du marché groupé passé avec la CAD et de coordonner les actions des services techniques pour les travaux réaliser en régie.

- Délégation de Service Public, assainissement collectif : Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'en raison de l'absence de signature de contrat à l'issue de la procédure engagée en 2016 il convient de solliciter l'assistance d'un bureau d'études afin d'envisager quelles solutions peuvent s'offrir à la commune et de les mettre en place. Le montant de cette mission est estimé à 4 200€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.

Fait à Claviers, le 27 octobre 2017

Le Maire, signé

Gérald PIERRUGUES